

## LE MOT DU MAIRE



Chères administrées,  
Chers administrés,

L'été est officiellement terminé, l'automne est là, agrémenté de brouillards matinaux et de belles journées estivales.

La rentrée est faite pour tout le monde et la fin de l'année se profile déjà! Souhaitons que l'horizon de l'année 2013 soit plus serein et porteur de bonnes nouvelles dans les domaines économique et social.

Concernant les travaux engagés sur la commune, l'essentiel porte toujours sur la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école.

Si sur la tranche 1, la nouvelle salle des associations est opérationnelle ainsi que le cabinet para médical loué à des infirmières libérales, reste à finaliser la salle des archives ; pour la tranche 2, les travaux réalisés par les entreprises ont commencé au début du mois de septembre, avec l'objectif de pouvoir ouvrir la maison d'assistantes maternelles au mois de janvier ou de février 2013.

Un nouveau contrat d'accompagnement à l'emploi " a été signé avec Mr Joël OPPESSIOS (cf la photographie ci-dessous).



Avec l'employé communal, Eric GIRARDI, ils réalisent un travail remarquable, surtout au niveau de la démolition dans le bâtiment de l'ancienne école : qu'ils en soient vivement remerciés.

Les interdits concernant le dépôt de déchets en bordure de Garonne et le brûlage des déchets verts et des plastiques, à l'année, ne sont pas toujours respectés. Aussi, des contrevenants se sont vus infliger une amende. Je renouvelle mon appel au civisme !

Le prochain numéro ne paraîtra pas en février 2013 mais au mois de mars, à cause du recensement de la commune, organisé du 17 janvier au 17 février 2013. En son temps, vous recevrez dans votre boîte aux lettres une lettre d'information sur ce recensement.

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition.  
Bonne lecture.


Le maire.

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## NUMÉROS UTILES

### COMMUNE

#### MAIRIE

 **05.53.64.10.18**

**Fax 05.53.83.67.60**

**E.mail : mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr**

Horaires de la mairie : lundi 13h - 18h  
mardi 8h - 13h  
mercredi 8h - 12h / 14h - 17h  
jeudi 8h - 12h  
vendredi 8h-12h / 13h-17h

#### ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

COSTA Isabelle "Laubarède" : **05.53.94.58.46**

DUMAS Angélique "Laubarède" : **05.53.93.84.54 /06.79.70.25.29**

LEFEBVRE Fabienne "Gravillon" : **05.53.94.37.69**

POTIER Véronique " Les Barlaques" : **05.53.64.69.29**

#### POMPIERS DE MARMANDE

 **18**

112 depuis un portable

*ligne administrative*

 **05.53.89.38.10**

#### GENDARMERIE DE MARMANDE


 **05.53.64.83.00**

 **17 Police / Gendarmerie**

#### RAMASSAGE DES DECHETS


Tous les mercredis matins sauf jours fériés pour les ordures ménagères et tous les 15 jours sauf jours fériés, pour les autres déchets domestiques à l'exception du verre.

Pour toutes réclamations appeler : Val de Garonne Agglomération, service environnement

 **05.53.64.40.46**

#### TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE


16 boulevard Fourcade

 **05.53.64.01.55**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

## ÉQUIPEMENT


### **VEOLIA EAU**

 **0 811.902.903**

avenue Marius Paul OTTO - service clientèle et urgences


### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)**

10 rue du 8 mai 1945


 **05.53.64.83.30**

### **EDF-GDF**

41 avenue Charles Boisvert  
*dépannage électricité*

 **0 810.33.47.10**


*dépannage gaz*

 **05.53.66.68.68**


## SANTÉ - SOCIAL

### **POLE EMPLOI**

35 rue Portogruaro


 **0811 550 100**

### **ASSAD VIRAZEIL**

 **05.53.20.02.54**

### **ASSEDIC du SUD-OUEST**

18 rue des Isserts

 **05.53.76.06.60**

### **ASSISTANTES SOCIALES**

#### **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Mme LEMOINE Tatiana

 **05.53.67.78.95**


MSA Marmande, 124 avenue Jean Jaurès

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 16h30

#### **Régime Général**

Melle DE BORTOLI, assistante sociale

Permanences, Centre médico-social à Marmande- sur rendez-vous

 **05.53.64.65.45**


### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F)**

Permanence d'un agent administratif rue Fourton (derrière le cinéma Comoedia).


Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

### **HÔPITAL DE MARMANDE**

Standard

 **05.53.20.30.40**

Urgences SMUR

 **05.53.20.30.00**

SAMU

 **15**

# INFOS ADMINISTRATIVES

## 1° - Voter

### Carte d'électeur

Mairie du domicile. Gratuite.

Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile (facture EDF, télécom...)

Condition : avoir 18 ans révolus

### Révision de la liste électorale

La révision étant close le 31 décembre 2012, l'inscription sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Par contre, pour les jeunes qui auront 18 ans d'ici le 31 décembre 2012, l'inscription sur la liste électorale se fait automatiquement.

En outre, la loi du 12 mai 2009 a apporté un assouplissement pour l'inscription tardive sur les listes électorales ; toute personne ayant changé de domicile pour motif professionnel pourra s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales et ce même après leur clôture ; désormais, c'est la commission administrative communale et non plus le tribunal de grande instance qui est chargée de l'instruction des demandes d'inscription tardives.

### Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner une procuration à un membre de votre famille ou à un ami ; il suffit de vous rendre à la gendarmerie, muni d'une carte d'identité et de faire une déclaration sur l'honneur.

La personne qui vote peut avoir 2 procurations dont 1 établie à l'étranger.

## 2° -Jeunes -Recensement à 16 ans

Suite à la suppression du service militaire national par la loi du 28 octobre 1997, les garçons et filles, dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, doivent se rendre à la mairie de leur lieu de résidence, pour se faire recenser. Ils doivent être munis d'une carte d'identité, du livret de famille des parents et, le cas échéant, d'un justificatif de la nationalité française. On leur remet une attestation de recensement qui sera nécessaire pour s'inscrire à des examens et concours comme le BEP, le BAC, le permis de conduire... ; pour effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) avant l'âge de 18 ans.

Désormais, la JAPD s'est européanisée : en effet, elle intègre une dimension européenne avec des informations sur les droits et les devoirs des citoyens européens, la défense européenne et un documentaire sur une Europe tournée vers l'avenir.

## 3° Carte d'identité

Validité 10 ans

A demander à la Mairie du domicile uniquement.

Pièces à fournir : un extrait de naissance ou photocopie du livret de famille des parents

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile

la carte d'identité périmée

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, il est soumis à un droit de timbre de 25€, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

#### **4° - Carte grise**

La carte grise est désormais délivrée en Sous-Préfecture.

Délivrance immédiate.

Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

#### **5° - Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne**

Validité 10 ans

Mairie du domicile

Pièces à fournir : Ancienne carte de séjour (renouvellement)

Passport ou carte d'identité du pays ressortissant

4 photos récentes

justificatif de ressources et de domicile

acte de naissance, acte de mariage

#### **6° - Copie conforme**

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

#### **7° - Extrait du casier judiciaire**

Ministère de la justice - 107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit. Photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie.

Soit par internet

#### **8° - Fiche d'état-civil**

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

#### **9° - Livret de famille**

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint(e) pourra obtenir un duplicata.

#### **10° - Sortie du territoire**

Mairie du domicile. Gratuit.

Pièces à fournir : livret de famille + carte d'identité + pièce justificative de domicile

En cas de divorce, copie du jugement de divorce

#### **11° - Papiers d'identité si vous allez à l'étranger**

Disposer d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un extrait du casier judiciaire avec l'apostille (sceau) du tribunal de Rennes.



## 12° - Passeport biométrique

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport, électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

MARMANDE	Mairie de Marmande Place Clémenceau	www.mairie-marmande.fr où mairie@mairie-marmande.fr	Lundi au Vendredi 8h15-12h 13h30 à 17h30 Samedi 9h à 12h
TONNEINS	Place Zoppola tél : 0553798300	www.mairie-tonneins.fr où contact@mairie-tonneins.fr	Lundi 13h30 à 17h Mercredi 9h à 12h Jeudi 13h30 à 17h

### Remarques importantes

- Seules les **mairies habilitées** à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent **dans la même mairie**.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la **présence physique et personnelle** du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.
- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un **document d'identité** avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

## 12° - Visa pour les Etats-Unis

Si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis ([www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr)) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

2 - soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 février, 22 mars, 11 et 19 avril, 7 juin , 5 et 17 juillet 2012

## INTERCOMMUNALITE

### VGA (Val de Garonne Agglomération)

- ☞ Suite à la création de la nouvelle Communauté d'agglomération, née de la fusion avec la Communauté des communes des Pays du Trec et de La Gupie.
  - ☞ désignation des délégués siégeant à la commission chargés d'évaluer les charges transférées
    - déléguée titulaire      Jocelyne LABAT-MANGIN
    - délégué suppléant      Jean-Michel POIGNANT
  - ☞ désignation des délégués siégeant aux autres commissions de VGA :
    - ⊗ Jocelyne LABAT-MANGIN
      - finances et évaluation de l'action publique
      - voirie
      - commission institutionnelle, usages des nouvelles technologies
      - personnel, comité technique paritaire, sécurité et hygiène
      - appel d'offres
    - ⊗ Jean-Michel POIGNANT
      - tourisme
      - habitat et aménagement de l'espace
      - travaux et accessibilité
    - ⊗ Nicolas MINER
      - économie
      - environnement et cadre de vie
    - ⊗ Martine MOMBELLI
      - développement social et citoyenneté
      - enfance et petite enfance
    - ⊗ René BRULE
      - déplacement, mobilité, transports publics
    - ⊗ Philippe CHEVALLIEZ
      - équipements sportifs et culturels
    - ⊗ Jacques CARRER
      - agriculture
- ☞ Modification du périmètre de VGA par extension à la commune de Montpouillan, effective au 31 décembre 2012.
- ☞ Présentation du rapport d'activités 2011 de VGA : organigramme, projets, actions, finances...

## COMMUNE

### Finances, fiscalité

∞ Compte de gestion 2011 de l'AEP (adduction eau potable) examiné et voté à l'unanimité.

∞ Comptes administratif et comptes de gestion 2011 présentés et votés à l'unanimité pour :

- la commune

fonctionnement	160 213 50€
investissement	- 38 268,54€
résultat global	121 944,61€
  
- le CCAS (centre communal d'action sociale)

résultat global	1 000€
-----------------	--------

∞ Budgets primitifs 2012

- vote des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) qui restent inchangées en 2012 comme en 2011, pour un produit fiscal attendu de 131 446 € :

- soit	taxe d'habitation	7,15%
	foncier bâti	13,46%
	foncier bâti	66,29%

- présentation et vote à l'unanimité des budgets primitifs de :

- la commune	fonctionnement	371 840,00€
	investissement	265 760,00€

- CCAS	fonctionnement	1 000€
--------	----------------	--------

### Bâtiments Communaux

∞ assainissement autonome des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, ancienne école) : demande d'une réserve sénatoriale à hauteur de 10 000€.

∞ bâtiments de l'ancienne école

- 1<sup>ère</sup> tranche : réalisation d'un accès pour personnes à mobilité réduite ; après analyse des devis, l'entreprise BAT-RE-CO a été retenue pour un montant de 1 927,50€ soit 2 305,29€ TTC

- 2<sup>ème</sup> tranche : réalisation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)

- demande d'un fonds de concours à VGA, au titre de l'aménagement de bâtiments communaux, à hauteur de 50% de l'autofinancement restant sur le hors taxes, soit 10 373 €
- souscription à la Caisse d'Epargne d'un emprunt de 13 000€ sur 5 ans, au taux de 3,5%
- pour la réalisation des travaux de la MAM, la procédure adaptée pour les marchés publics, c'est-à-dire l'appel d'offres, a permis de retenir pour :

- lot 1 (maçonnerie, zinguerie, plâtrerie)

entreprise SAC	27 794.20€ HT soit 33 239,47€ TTC
----------------	-----------------------------------
- lot 2 (menuiseries)

entreprise GES	19 290,00€ HT soit 23 070,84€ TTC
----------------	-----------------------------------
- lot 3 (électricité plomberie, VMC)

entreprise ARHELEC	17 100.95€ HT soit 20 452,74€ TTC
--------------------	-----------------------------------



## Logements communaux

- ✎ Suite au départ de Mme Sylviane FONGARO, locataire du logement communal situé 8 rue du Presbytère, ce dernier a été attribué à Mme Myriam RICHARD, pour un loyer mensuel de 450€

## Eclairage public

- ✎ Signature d'une convention entre la commune et le SDEE 47 (Syndicat d'Electricité départemental) afin qu'il obtienne pour son compte, les certificats d'économie d'énergie, correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisées par la commune en éclairage public, dans le cadre du dispositif de regroupement et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

## Equipement

- ✎ Acquisition d'un véhicule utilitaire, modèle Berlingo Citroën année 2002, à la carrosserie ORSETTIG pour un coût de 5 500€ HT soit 6 578€ TTC



- ✎ Acquisition de 2 extincteurs pour la tranche 1 des bâtiments de l'ancienne école : devis retenu d'Agence Aquitaine Sécurité pour un montant de 246,00€ HT soit 294,22€ TTC.



- ✎ Abri bus sur la VC n° 502 (route de Virazeil), réalisation d'une dalle en béton : devis retenu du service voirie de VGA pour un montant de 433,80€ HT soit 518,00€ TTC

- ✎ Poteaux incendie : entretien assuré par la SAUR mandatée par le Syndicat eau et assainissement du Nord de Marmande ; montant 3 207,00€ HT soit 3 835,87€ TTC (un poteau incendie a dû être changé).



## Personnel communal

- ✎ CNAS (Centre National d'Action sociale) : signature d'une convention avec la commune de Longueville pour l'agent intercommunal, Catherine LACAUX-LALIMAN, afin de partager le coût de l'adhésion au CNAS, pour cet agent (la commune de Longueville adhère au CNAS depuis le 01.01.2012).
- ✎ CAE(Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) : en remplacement de Sébastien ARBOIN parti en mai 2012, un autre contrat a été signé avec Pôle Emploi afin d'embaucher Mr Joël OPPESSIOS, pour une durée d'un an (du 7 mai 2012 au 7 mai 2013), à raison de 20h/semaine.

## Divers

- ∞ Redevances d'occupation du domaine public pour 2012 :
  - France Télécom 609€
  - GRDF (gaz) 219€
  
- ∞ SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) Chenil fourrière du 47 :  
modification des statuts concernant d'une part l'élection d'un 1<sup>er</sup> vice-président pour remplacer le président lors de ses absences, d'autre part la capture des animaux errants.
  
- ∞ RASED 47 (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté dans le Lot-et-Garonne) :  
soutien au collectif RASED contre la suppression d'autres postes RASED, au nom du respect des droits de l'enfant en difficulté scolaire, afin qu'il puisse toujours bénéficier d'une aide spécialisée et individualisée dans la maîtrise des compétences et des connaissances de base portant sur l'écriture, la lecture et le calcul.
  
- ∞ Signature de conventions
  - avec l'association Résonances pour la tenue d'un concert choral par les ensembles vocaux Ravel et Aliénor, le 18 mars 2012, à l'église de St Pardoux ; montant de la prestation 400,00 € TTC
  - avec l'association Grégory Lemarchal pour l'organisation de la soirée cabaret, le 6 octobre, à la salle des fêtes ; les bénéficiaires de cette soirée iront à l'association pour soutenir son combat contre la mucoviscidose.



**SARL Michel SIMEONI**  
maçonnerie générale  
béton armé  
maison individuelle  
**St Pardoux du Breuil**  
tél. : 05.53.64.40.82



# ÉTAT-CIVIL 2012



## Bienvenue à

- Brahime Morgan José CHRISTOL, le 07 janvier
- Léa GONZALEZ, le 10 février
- Mathéo Diogo Grégory COSTA, le 25 février
- Adèle Léa Rosalie GASPAROTTO, le 06 mai
- Emilie Camille RIVET, le 24 août

Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents



## Mariages

Mariage franco-brésilien

Mickaël MOGA et Carolina PUPO PARRA  
le 19 mai 2012



Damien FAUGUEROLLES et Sophie Sylvie OPPESSIONS  
le 11 août 2012

Vincent Jacques Marie LAMIC et Florence Suzanne PEROTTO  
le 25 août 2012



*Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés*



## Il nous a quittés

- Jean Roger José FRAVAL, le 03 février

Nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances à la famille

# CALENDRIER DE LA SALLE COMMUNALE

	Octobre	Novembre	Décembre
1			<b>Privé</b>
2			
3			
4			
5			
6	<b>Soirée mucoviscidose</b>		
7			
8			<b>Commune</b>
9			<b>Privé</b>
10		<b>Privé</b>	
11		<b>Privé</b>	
12			
13	<b>Amitiés</b>		
14	<b>Loisirs</b>		
15			
16			
17			
18		<b>Loto 3° âge</b>	
19			<b>Privé</b>
20			<b>Arbre de Noël</b>
21	<b>Loto 3° âge</b>		
22			
23			
24		<b>Société de</b>	
25		<b>Chasse</b>	<b>Privé</b>
26			
27	<b>Soirée des Assos</b>		
28			
29			
30	<b>Privé</b>		
31			

## TARIFS

Associations
Apéritif
Repas
Forfait week-end
Annulation avant location

## COMMUNE

55€
55€
95€
135€
25€

## HORS COMMUNE

115€
115€
175€
215€
40€

## Manifestations municipales

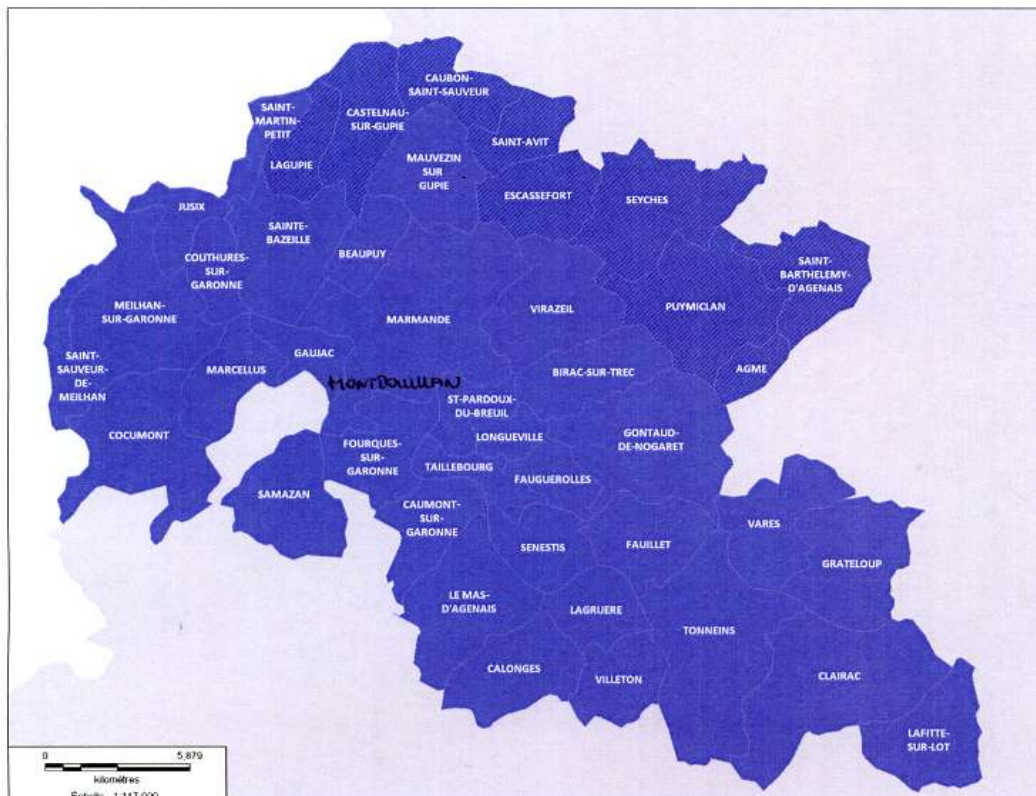
- ❖ Samedi 6 octobre : soirée cabaret
- ❖ Samedi 27 octobre : soirée des associations
- ❖ Dimanche 11 novembre : cérémonie du Souvenir
- ❖ Samedi 8 décembre : spectacle "Non mais" de Sébastien Laffargue
- ❖ Jeudi 20 décembre : Arbre de Noël communal

# INFORMATIONS DIVERSES

**VGA** (Val de Garonne Agglomération)

## Périmètre du territoire Val de Garonne

Au 31 décembre 2012, VGA comptera désormais 43 communes avec l'intégration de la commune de Montpouillan.



## **Service habitat : OPAH énergie Val de Garonne Gascogne**

Vous envisagez des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation ou de réhabilitation totale d'un logement ancien, que vous occupez ou louez ? Des subventions existent.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

De janvier à juin 2012, des permanences ont lieu dans les mairies des communes de Clairac, Gontaud de Nogaret, Grezet-Cavagnan, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan sur Garonne, Seyches, Ste Bazeille et Tonneins. Pour tout renseignement, contacter votre mairie ou VGA au 0553 64 96 01 (service habitat).





	octobre	novembre	décembre
<b>Marmande</b> <i>Mardi</i> <b>9h30-12h30</b>	Mardi 02/10 09/10 16/10 23/10 30/10	Mardi 06/11 13/11 20/11 27/11	Mardi 04/12 11/12 18/12
<b>Tonneins</b> <i>Lundi</i> <b>13h30 à 16h30</b>	Lundi 08/10 22/10	Lundi 05/11 19/11	Lundi 03/12 17/12
<b>Sainte Bazeille</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>		Jeudi 08/11	Jeudi 20/12
<b>Le Mas d'Agenais</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>	Jeudi 11/10	Jeudi 29/11	Jeudi 27/12
<b>Meilhan / Garonne</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>	Jeudi 18/10		Jeudi 06/12
<b>Clairac</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>		Jeudi 15/11	
<b>Seyches</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>	Jeudi 25/10		Jeudi 13/12
<b>Gontaud de Nogaret</b> <i>Jeudi</i> <b>9h30-12h</b>	Jeudi 04/10	Jeudi 22/11	
<b>Grézet-Cavagnan</b> <i>Vendredi</i> <b>9h30-12h</b>	Vendredi 19/10	Vendredi 16/11	Vendredi 21/12

**INFORMATIONS SUR L'HABITAT**  
« Juridiques, Financières et Fiscales »



**ADIL 47**

**CONSEIL GRATUIT**

**05 53 67 93 65**

ADIL / Association Départementale d'Informations sur le Logement

### ADIL du Lot-et-Garonne

Vous avez un litige avec votre propriétaire, vous ne comprenez pas le fonctionnement d'une copropriété? Vous envisagez d'accéder à la propriété ? ....  
Bénéficiez d'un conseil neutre, complet, individualisé et gratuit sur tous les aspects des questions de logement et d'urbanisme tant juridiques, financiers que fiscales.

Des permanences de l'ADIL<sup>1</sup> (sur rendez-vous) sont ouvertes aux propriétaires, aux locataires, aux professionnels du territoire.

- A Marmande : tous les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois de 10h à 13h, Au service Habitat - Communauté Val de Garonne Agglomération (place du Marché)

### Info énergie

Un point énergie est gratuitement à votre disposition au siège de VGA, un vendredi matin par mois, de 9h à 12h, pour toute question concernant l'énergie, notamment l'utilisation des énergies renouvelables et plus largement pour des conseils en matière de réhabilitation du patrimoine des particuliers.

Prendre rendez-vous auprès du CAUE 47 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) au 05.53.48.46.70.



## L'élimination des déchets

Octobre	Novembre	Décembre
Lun 01	Jeu 01	Sam 01
Mar 02	Ven 02	Dim 02
Mer 03	Sam 03	Lun 03
Jeu 04	Dim 04	Mar 04
Ven 05	Lun 05	Mer 05
Sam 06	Mar 06	Jeu 06
Dim 07	Mer 07	Ven 07
Lun 08	Jeu 08	Sam 08
Mar 09	Ven 09	Dim 09
Mer 10	Sam 10	Lun 10
Jeu 11	Dim 11	Mar 11
Ven 12	Lun 12	Mer 12
Sam 13	Mar 13	Jeu 13
Dim 14	Mer 14	Ven 14
Lun 15	Jeu 15	Sam 15
Mar 16	Ven 16	Dim 16
Mer 17	Sam 17	Lun 17
Jeu 18	Dim 18	Mar 18
Ven 19	Lun 19	Mer 19
Sam 20	Mar 20	Jeu 20
Dim 21	Mer 21	Ven 21
Lun 22	Jeu 22	Sam 22
Mar 23	Ven 23	Dim 23
Mer 24	Sam 24	Lun 24
Jeu 25	Dim 25	Mar 25 Férié
Ven 26	Lun 26	Mer 26
Sam 27	Mar 27	Jeu 27
Dim 28	Mer 28	Ven 28
Lun 29	Jeu 29	Sam 29
Mar 30	Ven 30	Dim 30
Mer 31		Lun 31

Le mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris) et le jeudi matin (tous les 15 jours) le bac jaune.

Le point recyclage sur la place de la mairie ne concerne que le conteneur pour le verre.

Un calendrier de collecte vous a été remis.

Toujours des incivilités au niveau de Garonne et du Trec !





## Le ramassage de la ferraille

Assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

## La collecte des autres déchets

Déchets verts, ferrailles, huiles de vidange, batteries, piles, gros cartons, déchets d'équipement électrique et électronique - ampoules, électroménager, informatique...-dans les déchetteries.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche & jours fériés	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
<b>Meilhan sur Garonne</b> 05.53.89.16.53			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00			10:00 ↓ 14:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Sainte Bazeille</b> 05.53.64.44.69		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00		14:00 ↓ 18:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Mas d'Agenais</b> 05.53.94.54.99	9:00 ↓ 12:00					14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		
<b>Tonneins</b> 05.53.79.79.36		14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00		10:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
<b>Marmande</b> 05.53.64.47.68	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	15:00 ↓ 18:00	8:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		13:00 ↓ 18:00
<b>Clairac</b> 05.53.64.98.51		14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00			9:00 ↓ 12:00		9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 17:00		
<b>Seyches</b> 05.53.93.15.64			9:00 ↓ 12:00			14:00 ↓ 18:00				14:00 ↓ 18:00	9:00 ↓ 12:00	14:00 ↓ 18:00		

## Rappel de l'arrêté municipal pris en 2009

Afin de protéger notre environnement et préserver notre qualité de vie,

Article 1° : Il est interdit de brûler des feuilles, détritiques de jardin (herbes, branchages etc...) de mai à octobre.

Article 2° : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) à l'année.

Article 3 : Il est interdit de tondre les pelouses en semaine de 12h à 14h et après 20h et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêté concernant le brûlage à l'air libre des déchets verts est renforcé par l'arrêté préfectoral et la circulaire du 18 novembre 2011 prise par les ministères de l'environnement, de la santé et de l'agriculture.

**Ils interdisent le brûlage à l'année des déchets verts** non seulement en zone urbaine, mais aussi en zone périurbaine et rurale, lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchetteries.

Les déchets dits verts sont issus de la tonte des pelouses, de taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

Le brûlage est interdit pour les raisons suivantes : troubles de voisinage générés par des odeurs et de la fumée, nuisances à l'environnement et à la santé, cause de la propagation d'incendie.



## Récupération des films plastiques usagés

Val de Garonne Agglomération) assure la collecte des films plastiques agricoles usagés à raison de 2 collectes/an ; une benne est à la disposition de chaque commune membre de VGA.

Si vous êtes concerné, contacter le référent Jacques CARRER au 05.53.64.18.80

## SOCIAL

### Téléassistance



### ASSAD (Association d'aide à domicile)

Pour les communes de Birac, Longueville, St Pardoux du Breuil et Virazeil.

Sur la commune de St Pardoux, 13 familles bénéficient de l'aide à domicile ; celle-ci est répartie en 2 catégories :

- prestataires, (Mutuelle sociale agricole, Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), sortie d'hospitalisation)
- mandataires, (A.P.A, Particuliers employeurs)

Mme TEULET Colette est la déléguée de l'ASSAD sur la commune.

C'est le Conseil général qui statue et attribue le nombre d'heures en fonction du handicap et des revenus. La détermination du nombre d'heures à charge dépend des ressources.

Pour tous renseignements contactez :

- Mr COURREGELONGUE au 05.53.20.02.54
- ou encore la Mairie de St Pardoux du Breuil au 05.53.64.10.18

## AUTRES INFORMATIONS

### Arrêté préfectoral concernant la réglementation de l'utilisation de l'eau

En raison des conditions climatiques et hydrologiques, Mr le Préfet a pris un arrêté pour mettre en place des mesures de régulation des usages de l'eau, du 13 août 2012 jusqu'au 31 octobre 2012.

Elles portent sur les prélèvements agricoles et sur l'interdiction quotidienne de remplir ou mettre à niveau les piscines, laver les véhicules (hors stations professionnelles), laver les voies et trottoirs, arroser les espaces verts et les espaces sportifs, jardins (sauf potagers), nettoyer les terrasses et façades.

Les photographies justifient les mesures prises : les niveaux d'eau sont très bas.



le Trec



le Paradis



le lac



la Garonne

## Elections

### Résultats des élections présidentielles

#### ☞ 22 avril 2012

inscrits : 475                      votants : 390                      blancs/nuls : 8                      exprimés : 382

- Eva JOLY    3
- Marine LE PEN                                      90
- Nicolas SARKOZY                                  97
- Jean-Luc MELENCHON                            38
- Philippe POUTOU                                  12
- Nathalie ARTAUD                                   2
- Jacques CHEMINADE                              3
- François BAYROU                                  35
- Nicolas DUPONT-AIGNAN                        12
- François HOLLANDE                              90

#### ☞ 06 mai 2012

inscrits : 475                      votants : 387                      blancs/nuls : 28                      exprimés : 359

- François HOLLANDE                              169
- Nicolas SARKOZY                                  190

### Résultats des élections législatives

#### ☞ 10 juin 2012

inscrits : 475                      votants : 292                      blancs/nuls : 5                      exprimés : 287

- Pierre SALANE                                      6
- Michel DIEFENBACHER                            92
- Alan CATHELIN                                      4
- Mathias FEKL                                        93
- Vincent WELTER                                    0
- Etienne BOUSQUET-CASSAGNE                63
- Raymond GIRARDI                                29

#### ☞ 17 juin 2012

inscrits : 475                      votants : 295                      blancs/nuls : 12                      exprimés : 283

- Michel DIEFENBACHER                            135
- Mathias FEKL                                        148



## La charte de bon voisinage

La chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne et l'Amicale des Maires du 47, ont rédigé une charte de bon voisinage dont l'objectif est de rappeler quelques principes de cordialité et de bonne entente entre l'agriculteur pour lequel la campagne est un lieu de travail et le néo-rural pour lequel la campagne est un lieu de repos et de loisirs.

### Nous, « on se respecte ... »

-en faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.  
-je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...  
-s'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énervier. De toute façon il faut trouver une solution.

### Etre bien ensemble

#### Finalemnt, ce n'est pas compliqué

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.



La Chambre d'Agriculture et l'ensemble des Maires du Lot-et-Garonne sont heureux de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de nos campagnes.

Le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
MICHEL DE LAPEYRIÈRE

Le Président de  
l'Amicale des Maires  
ALAIN VEYRET



Pour vous aider, la Chambre  
d'Agriculture est à votre service.  
Tél : 05 53 77 83 83  
Service « Territoires »



## Charte de Bon Voisinage

### Pourquoi une charte de bon voisinage ?

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

### Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble

« Etre à la campagne », c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins : les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a aussi les parfums de foins coupés, les fleurs, les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait...! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prendre leur plus belle plume pour se plaindre... Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.



### Aux questions que le citadin se pose....

« Mais que fait-il sur son tracteur toute la journée et même le week-end ? Qu'est-ce qu'il applique sur ses cultures ? Je vais me renseigner pour savoir si c'est normal ? Pourquoi met-il un masque ? Est-ce dangereux ? D'où vient cette odeur ? qu'est-ce que c'est ? ça va durer longtemps ? ».

### Voici les réponses que donne l'agriculteur...

« A l'automne, je laboures puis je prépare une terre fine pour mes semis et quelquefois je fais un peu de poussière... J'épands du fumier ou du lisier, c'est bon pour mes sols, c'est naturel même si ça ne sent pas toujours très bon.

Le printemps et l'été il m'arrive de traiter, mais le moins possible. Comme dans votre jardin, il y a toujours des maladies et des insectes. La réglementation est aujourd'hui très sévère : pas n'importe quel produit, pas n'importe quand, pour différentes raisons (la santé des gens, les abeilles...), pas non plus à n'importe quelle dose, et puis surtout pas quand il y a trop de vent ou quand il pleut pour ne pas polluer ou risquer d'en envoyer chez le voisin.

Ma tenue ? c'est ma protection pour éviter de respirer du produit par accident.

Et puis, sans arrosage mes fruits, mes légumes et mon maïs ne donnent rien, surtout dans nos régions. D'ailleurs vous le savez bien ! Est ce que vous n'arrosez pas votre jardin tous les jours ?

Aux mois de Juin et Juillet, il y a les moissons, et là je peux être amené à travailler la nuit pour mettre la récolte à l'abri.

Pour mon voisin, qui lui est éleveur, c'est tous les jours tôt le matin et tard le soir, 365 jours par an. Enfin, en été il y a la récolte des fruits, puis du pruneau, et à l'automne les vendanges et la récolte du maïs à livrer.»

### Pour bien s'entendre... quelques principes



#### Le citadin : « moi, j'arrive... »

- avant de me décider à aménager, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger. Je m'installe en connaissance de cause.
- je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse.
- je ne cueille pas les fruits et légumes dans les champs des agriculteurs.
- en promenade, je marche sur le côté du champ et je ferme les clôtures.
- je ne touche pas au matériel.
- je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau.
- en un mot, je respecte le travail de l'agriculteur.

#### L'agriculteur : « moi, je travaille... »

- je travaille en respectant la réglementation.
- je fais mon possible pour diminuer les désagréments, notamment le week-end.
- si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel (moissons tardives par exemple...), je vais prévenir mon voisin.
- lorsque j'épands du fumier, j'évite de le faire trop près des habitations et je l'enfouis le plus rapidement possible.
- lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors des week-end et je tiens compte des vents dominants.
- lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents.





## Le moustique tigre

Le moustique tigre est présent sur la commune de St Pardoux du Breuil comme il l'est aussi sur le département. Il est porteur du virus de la dengue et/ou du chikungunya, s'il est infecté. Dans l'état actuel des faits, il n'y a ni infestation ni épidémie sur le département qui est mis sous surveillance épidémiologique niveau 1 (il y a 5 niveaux).

### Ce qu'il faut savoir sur le moustique



Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

### Comment pourrait survenir une épidémie de chikungunya et de dengue dans le sud de la France et comment la prévenir ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine. Cependant, présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le sud de la France.

À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces deux maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue ou du chikungunya.

À son retour dans le sud de la France, si un moustique *Aedes albopictus* sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue ou du chikungunya à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

**Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.**

### Comment se protéger des piqûres ?

#### Pour éviter de me faire piquer

- ✓ J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée. Je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- ✓ Je porte des vêtements couvrants et amples.
- ✓ Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- ✓ J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- ✓ Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

Pour plus d'information :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)



Rédaction : DGCS - Conception : DDCOM - n° S 078 - Juillet 2012  
 Crédits : Agence Météo - Illustration Pierre Hubert - avec l'assistance de l'INRS de l'Inra sud-est



## Comment limiter le développement des moustiques dans mon environnement ? Adoptons les bons gestes !

### Comment les moustiques vivent-ils ?

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

**Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !**

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

### Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

#### Parce qu'ils y trouvent

- ✓ de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- ✓ des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- ✓ des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

### Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

#### éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ✓ petits débris,
- ✓ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter,
- ✓ encombrants,
- ✓ déchets verts ;

#### changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible :

- ✓ supprimer les soucoupes des pots de fleurs,
- ✓ remplacer l'eau des vases par du sable humide ;



**vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :**

- ✓ gouttières,
- ✓ regards,
- ✓ caniveaux et drainages ;

#### couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ✓ bidons d'eau,
- ✓ citernes,
- ✓ bassins ;

**couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...).**

#### Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- ✓ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- ✓ élaguer les arbres ;
- ✓ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- ✓ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- ✓ entretenir votre jardin.



# ALBUM PHOTOS

**Travaux concernant la MAM** (maison d'assistantes maternelles)  
- réalisés par la mairie



terre issue du bâtiment réhabilité déposée sur le chemin de Garonne



- travaux réalisés par l'entreprise de maçonnerie SAC



**Concert choral** : 18 mars à l'église



**Cérémonie du Souvenir du 8 mai**



# LA VIE DU VILLAGE

## Flash sur des entreprises

L'ouverture en avril 2012 de 2 magasins, sur la ZAC Croix de Lugat à St Pardoux du Breuil, Cash Piscines et Animal Factory montre que la zone Est du Marmandais est en plein développement.



N'en déplaise aux esprits chagrins, la zone Est de Marmande n'est pas sinistrée économiquement, même si la rocade ne va pas jusque là ! Il y a un potentiel à exploiter. La preuve est dans l'ouverture d'autres enseignes le long de la D813 : mais la suite au prochain feuilleton (numéro !)

Le bilan financier enregistré sur 6 mois, par ces 2 magasins, est prometteur : le chiffre d'affaires, les bénéfices suivent une courbe ascensionnelle.

Ce qui sera certainement générateur d'emplois l'année prochaine.

Cash Piscines, comme son nom l'indique, est spécialisé dans les piscines avec les accessoires et le mobilier, à l'extérieur sont exposés différents modèles de piscines.

Animal Factory, comme son nom l'indique également, est spécialisée dans l'animalerie -chiens, chats, rongeurs, oiseaux, basse-cour, chevaux- : nourriture, accessoires divers. Le plus : vous pouvez venir avec votre chien ou votre chat dans le magasin et même contrôler son poids.

Alors bon vent à ces 2 magasins !





## ASSOCIATIONS



### Les Santiags de Saint Pardoux du Breuil

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les Santiags vous accueillent tous les vendredis soir, à partir de 20h15, à la salle des associations, afin de découvrir la danse et la musique country

#### ❖ Tarifs

- à l'année 35€
- couple 60€
- ados 16-18 ans 10€
- à partir de 12 ans 5€

#### ❖ Horaires

- débutant 20h15 - 21h15
- novice-intermédiaire 21h30 - 22h30

#### ❖ Bureau

- Présidente ALIX Virginie
- Vice-présidente MARROT Raymonde
- Secrétaire FRUGIER Yolande
- Trésorière FRUGIER Béatrice

Pour d'autres renseignements, contacter la présidente : 06.60.04.38.52

## GYM+



La reprise s'est faite le mardi 11 septembre 2012, à la salle des fêtes de St Pardoux du Breuil.  
Les séances d'1h30 se déroulent de 19h45 à 21h15 sous la houlette de Yolaine GRENEREAU.

Les tarifs restent inchangés :

- ❖ individuel 70€
- ❖ couple 120€

L'association met à disposition le matériel adéquat : tapis, step, ballon, bâton, bracelet lesté...

Si vous souhaitez vous détendre et vous assouplir en faisant des étirements, du cardio, du step des abdos en musique, ainsi qu'une initiation à la zumba ; alors, venez nous rejoindre, les 2 premières séances sont gratuites.

Il suffit de compléter la fiche d'inscription, accompagnée d'un certificat médical, et porter une grande serviette pour mettre sur le tapis.

On vous attend !



## 123... scéno-couleurs

Une année 2012 remplie de défis.

Le 30 mars dernier et pour la 1<sup>ère</sup> fois, la troupe de théâtre amateur présentait une pièce complète, une comédie de Ginette Garcin "Le clan des veuves", pari réussi! Le public venu nombreux a beaucoup ri et a longuement applaudi. Forts de cet encouragement, les comédiens rejoueront cette pièce, ultérieurement.



Le 6 octobre, pour la soirée-cabaret au profit de l'association Grégory Lemarchal, autre défi avec une nouveauté musicale burlesque.

Le but de l'association, se réunir grâce au théâtre, dans une ambiance amicale et conviviale, prendre confiance en soi pour arriver à se dépasser.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, téléphonez au 05.53.94.84.60



## Club La Font du Breuil

En dehors des petits lotos bimensuels et des grands lotos, ainsi que des traditionnelles journées "poule au pot" et du printemps,

Le club est parti en Dordogne, le mardi 29 mai, accompagné par les amis du club de Longueville et Taillebourg. Sous un temps très ensoleillé, nous avons visité la grotte St Christophe, site préhistorique datant de - 55 000 ans avant JC.



Cet abri naturel est situé à flanc de roche, à environ 100m au-dessus de la rivière : s'étendant sur environ 800m de longueur et environ 10m de largeur, ce site a été occupé par des habitations jusqu'au XVes, comptant jusqu'à 500 habitants ; les marchandises étaient acheminées par un système de poulie et l'entrée était sécurisée par un pont-levis. Cette visite a été suivie l'après-midi d'une promenade en gabarre, avec un guide qui a évoqué, avec beaucoup de passion, l'histoire des châteaux de Beynac, Calstelnaud-La-Chapelle et Marquaysac.

Nous n'avons pas oublié de fêter les anniversaires : 80 ans de Mmes Espert et Vigneau, de Mr Roore, 90 ans de Mme Charbonnet ; les noces de diamant des époux Delalande.



Sinon, le club La Font du Breuil se porte à merveille.

### Club informatique du Breuil



C'est la rentrée pour l'association : à vos écrans, soit pour vous initier ou vous perfectionner dans le traitement de textes, la recherche sur Internet, les dossiers photographie.....

Les séances se déroulent à la nouvelle salle des associations.

- ⊙ Les tarifs pour la saison 2012 - 2013 sont :
- carte membre 5€
  - les 4 premières séances (1h30 la séance) 20 €
  - les 4 séances suivantes 15€

Le pack de 4 séances est indivisible et doit être utilisé dans le trimestre suivant l'inscription. Toute absence, non signalée au plus tard le matin de la séance, celle-ci sera considérée comme effectuée.

Pour une création d'un site personnel ou pour bénéficier du numériseur de diapositives ou négatifs, une participation annuelle de 10€ sera exigée.

Pour tous renseignements supplémentaires, contacter le : 05.53.20.81.80 ou 05.53.20.10.87



## Société de chasse

Le dimanche 2 septembre 2009, un repas "chevreuil" au lac des prairies a réuni le bureau et les adhérents



les cuisiniers



les participants



La Société de chasse a tenu son assemblée générale le jeudi 6 septembre 2012

Elle compte 18 sociétaires dont le plus jeune a 16 ans 1/2 : il s'agit de Louis ESPARBES, qui pour la 1<sup>ère</sup> fois a fait l'ouverture de la chasse, le dimanche 9 septembre.



C'est un passionné de chasse -il évolue dans une famille de chasseurs- ; il est incollable sur la réglementation, le gibier, les pièges...

L'association fera 5 lâchers tous les 15 jours jusqu'au 10 novembre, soit 150 faisans et 50 perdreaux : le nombre est en augmentation par rapport à la saison précédente.

Lors de l'assemblée générale, la Société de chasse a décidé d'intégrer le plan cynégétique du lièvre géré par la Fédération, afin de réglementer cette chasse.

En matière de régulation des effectifs "renard", une cage a été achetée et sera mise à disposition des chasseurs.

Enfin, l'association participera, par un don, à la soirée cabaret, pour aider la recherche sur la mucoviscidose.

## Tennis de St Pardoux du Breuil



⊙ Les tarifs restent inchangés :

- enfant ..... 7€
- étudiant ..... 15€
- adulte ..... 30€
- couple ..... 50€
- famille ..... 60€

La location du court pour une heure à 1€ est maintenue : en effet, vous avez été nombreux à profiter de cette offre.

Nous comptons toujours sur les anciens adhérents et les nouveaux seront les bienvenus.

Pour vous inscrire, contactez :

Mme OPPESSIOS Marie-Françoise  
10 lotissement Croix de Lugat  
SAINT PARDOUX DU BREUIL  
☎ 05.53.64.51.63

## Savate Club du Marmandais



Reprise de la saison sportive pour la Savate Boxe Française.

Les vacances sont finies ! C'est le moment des bonnes résolutions avec notamment la pratique d'activités sportives.

La Savate Club du Marmandais vous propose ses entraînements à partir du mardi 11 septembre aux horaires suivants :

- |                       |                                    |
|-----------------------|------------------------------------|
| • jeunes (7 à 15 ans) | mardi et vendredi de 18h30 à 19h45 |
| • adultes             | mardi et vendredi de 20h00 à 21h30 |
| • compétiteurs        | mercredi et jeudi de 19h30 à 21h00 |

Le club a été ou sera présent au cours de diverses manifestations :

- participation au défi sport du 9 septembre à Marmande
- démonstration dans le cadre du soutien pour la lutte contre la mucoviscidose, le 6 octobre à St Pardoux du Breuil, à partir de 19h30
- organisation de compétitions (les dates vous seront communiquées ultérieurement)

La Savate Club du Marmandais a clôturé la saison 2011-2012 par un titre de champion de France avec Chris SOQUETA.

Pour les personnes intéressées par la découverte et la pratique de la boxe française, nous vous invitons à nous rencontrer au Dojo du gymnase de la Gravette à Marmande ou à nous contacter par téléphone, au 06.72.82.23.04, pour un cours d'initiation gratuit.

Vous pouvez retrouver toutes ces infos sur le site du club : [savateclubmarmandais.free.fr](http://savateclubmarmandais.free.fr)





## ASFP St Pardoux du Breuil

Le dimanche 19 août, le club a organisé un tournoi de football pour participer à l'action de la municipalité dans son combat contre la mucoviscidose. Malheureusement, la canicule a refroidi les bonnes volontés : il n'y avait que quatre équipes ! Mais le tournoi a pu se dérouler avec 2 équipes portugaises, 1 polonaise et 1 française.



Cette année, la volonté du club est de monter en division ; par conséquent, l'objectif est de recruter des joueurs plus jeunes dans l'équipe seniors.

L'école de football, quant à elle, a repris ses entraînements le mardi à partir de 19h00 ; pour une inscription, se rendre au stade pendant les entraînements ou appeler Mr Vilas, le Président au 06.26.50.00.50

Contrôle Technique Automobile

**ST PARDOUX AUTO CONTRÔLE**  
RD 813 ZA DE LUGAT  
47200 ST PARDOUX DU BREUIL

Tel. 05 53 93 44 80  
Fax. 05 53 93 44 81

04710@securitest.org

Entreprise indépendante affiliée au réseau Securitest, membre du groupe S&L

**SECURITEST**   
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

SCD immatriculé S11 276 217


  
**Générale des Achats**

**EQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL  
VÊTEMENTS PUBLICITAIRES  
MARQUAGE TEXTILE  
EMBALLAGE  
HYGIÈNE**

**Jean-Marie SEALELLI**  
06 07 21 68 54

ZAC CROIX DE LUGAT  
47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL  
Tél. 05 53 83 84 95 - Fax. 05 53 94 54 63  
[generale-des-achats@wanadoo.fr](mailto:generale-des-achats@wanadoo.fr)

**AB MATERIAUX**  
RD 813  
47200 ST PARDOUX DU BREUIL

 05.53.64.42.60  
Fax : 05.53.64.38.83

**MECANIQUE**



Agricole      Automobile      Motoculture

**Michel MARCHAND**

Château de Mon Repos 47200 ST PARDOUX DU BREUIL  
Tél. 05 53 20 91 35 - Port. 06 82 23 76 17

**SALLEFRANQUE**

Pépinières -fruitières et ornementales  
vente directe producteur

**Tél : 05.53.20.10.03**

"Les Batanères"  
St Pardoux du Breuil

**MENUISERIE Serge DELORD**

Menuiserie - PVC - Rénovation  
Cuisines sur mesure - agencement intérieur  
Création contemporaine - Salles de bains

**St Pardoux du Breuil**  
Tél/fax : 05.53.64.62.13



06 32 24 45 36 - 05 53 93 22 60 - email : valduplaisir@orange.fr  
La Croix de Lugat - 47200 ST PARDOUX DU BREUIL

**MGS CALORIFUGE**

PROJECTION ET INJECTION DE MOUSSE POLYURETHANE  
CALORIFUGE THERMIQUE & FRIGORIFIQUE

**Ludovic MARCELLO**

ZAC Croix de Lugat      Tél. 05 53 88 90 50  
47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL      Fax 05 53 88 25 22  
E-mail : ludovicmarcello@hotmail.fr      Port. 06 85 05 19 21  
SIRET : 344 107 420 00068 - APE 4325A

**AVENIR AUTO**



**SALBAN Sébastien**

Croix de Lugat  
47200 Saint Pardoux du Breuil

Bur : 05 53 88 82 24      Port : 06 72 70 80 52  
avenirautomarmande@gmail.com

**Maison Des Vignerons Récoltants**

**Vins & Champagnes**

Sud-Ouest	Bourgogne	Champagne
Bordeaux	Loire	Vins Bio
Grands Cru	Alsace	BIB 5l & 10l



**Route de Tonneins**  
**80m après le**  
**2ième rond-point**  
**Tel: 05.53.64.18.84**

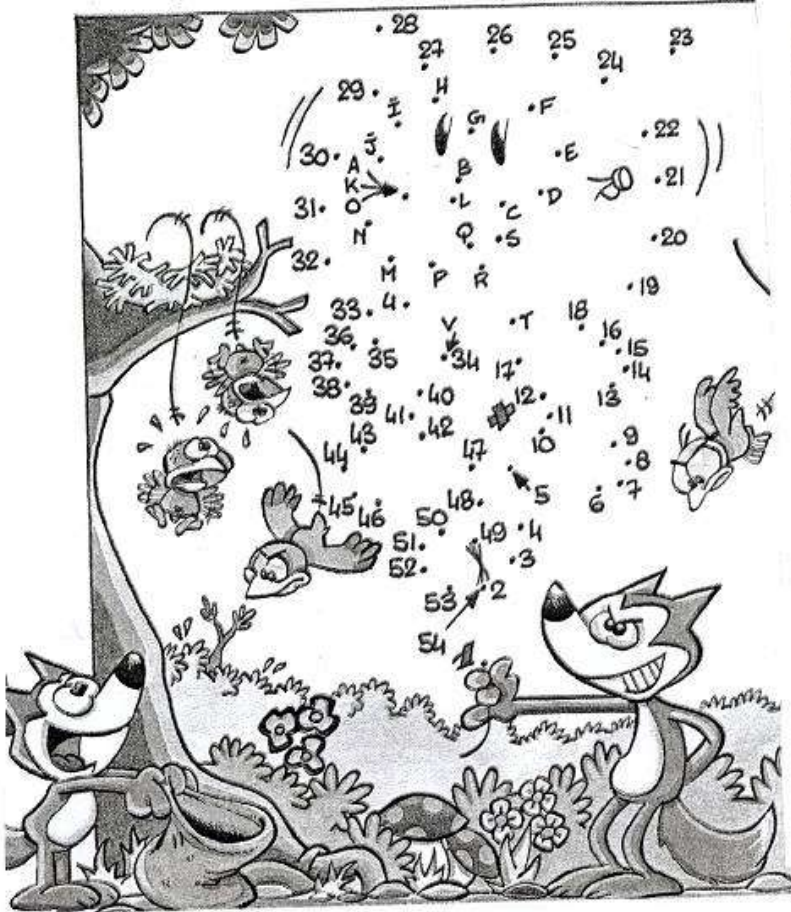




## A points

Relie les points, de 1 à 54 et de A à V.

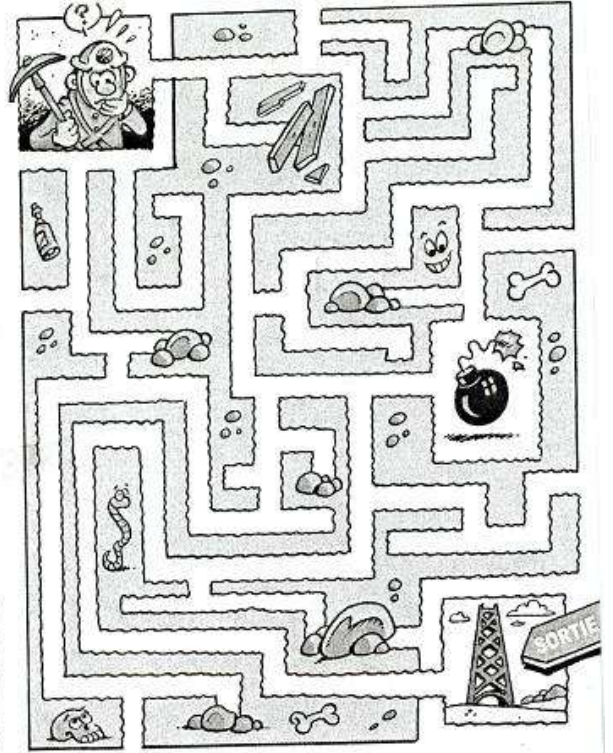
①



## Dans la mine

Aide ce mineur à sortir de ces galeries.

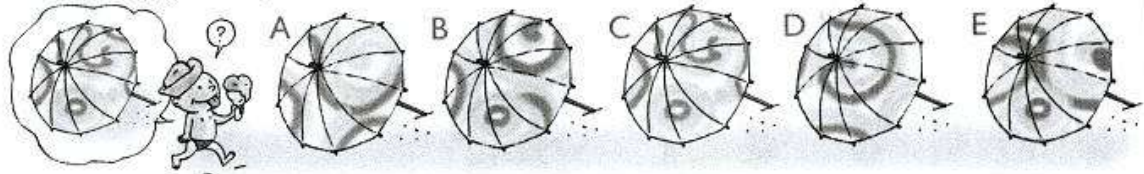
②



## LES PARASOLS

Aide Toto à regagner son parasol.

③



**Qu'est-ce qui naît grand et meurt petit?**

### Le chalet

Le chalet sur lequel il tombe le plus de flocons est le 6<sup>e</sup>, en partant de la gauche. Celui sur lequel il en tombe le moins est le 2<sup>e</sup>.

### K's tête

En haut et de gauche à droite: Butinette, Dardard, Maya. En bas et de gauche à droite: Mimiel, Getée.

## Solutions jeux n° 30

### Le sudoku

7	9	8	4	2	5	1	3	6
2	6	1	7	9	3	4	8	5
3	4	5	6	8	1	2	9	7
9	1	4	3	6	8	5	7	2
6	8	2	5	4	7	3	1	9
5	7	3	2	1	9	8	6	4
1	2	6	8	7	4	9	5	3
4	5	9	1	3	6	7	2	8
8	3	7	9	5	2	6	4	1

### Le savant

Le dernier mot est: ÉTUDE.

### Snow-board

Ce sont les morceaux A et E.

### Tout schuss!

C'est le chemin C.

### Drôles d'expressions!

"Être fort comme un Turc." "Malade comme un chien." "Aimable comme une porte de prison." "Riche comme Crésus." "Pleurer comme une madeleine."